

Bertrand, Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider 1945-1985*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1999. 324 p. (Collection Bibliothèques)

Diane Mittermeyer

Volume 46, Number 1, January–March 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032687ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032687ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Mittermeyer, D. (2000). Review of [Bertrand, Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider 1945-1985*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1999. 324 p. (Collection Bibliothèques)]. *Documentation et bibliothèques*, 46(1), 49–50. <https://doi.org/10.7202/1032687ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Gagnon-Arguin, Louise (avec la collaboration d'Hélène Vien). **Typologie des documents des organisations: de la création à la conservation.** Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec. 1998. 432 p. (Collection Gestion de l'information).

Dans cet ouvrage, les auteurs présentent une typologie des documents produits par l'ensemble des organisations au Québec. L'analyse des documents tels que les procès-verbaux et les lettres s'attarde à la forme du document et de ces parties constituantes en relation avec les fonctions spécifiques pour lesquelles ils furent créés. Cette analyse, selon les auteurs, peut être appliquée à tous les types de documents peu importe leur forme et leur support (papier ou électronique).

Les auteurs s'appuient sur la tradition européenne de la diplomatie et sur la vision québécoise de l'archivistique qui est la fusion des archives historiques et de la gestion des documents. L'ancienne science de la diplomatie fut créée afin de permettre la validation d'un document en analysant la forme de celui-ci. La variété et la complexité des systèmes de gestion, des régimes politiques et des documents ont amené la création de nouvelles techniques et pratiques permettant d'authentifier les documents, en majorité légaux, et d'identifier les faux.

Avec le XX^e siècle, la création massive facilitée par la technologie — machines à écrire et utilisation extensive de la photoreproduction — a eu pour conséquence une diminution de l'intérêt à étudier individuellement chaque document comme partie intégrante de l'archivistique. De plus, le passé récent et la stabilité politique en Amérique du Nord n'ont jamais permis à la diplomatie de prendre racine profondément dans le contexte nord-américain de l'archivistique. Les archivistes ont plutôt mis l'accent sur une approche plus globale, à un niveau plus élevé de classification telle que le fond, la série et à un niveau moins important, l'article.

Ironiquement, la diplomatie a eu un gain de popularité avec la venue des documents électroniques et des nouvelles technologies de l'information. Le chef de file de la diplomatie en Amérique du Nord est Luciana Duranti de l'Université de la Co-

lombie-Britannique. Elle a utilisé les techniques de la diplomatie pour l'authentification et la validité des documents électroniques comme le courriel. Dans leur livre, Louise Gagnon-Arguin et Hélène Vien ont considéré la diplomatie française de l'École des Chartes et regardé au-delà de sa dimension légale afin de poursuivre une approche typologique en examinant différents facteurs internes et externes reliés au contexte, au contenu et à la structure du document.

L'utilisation de la diplomatie est, dans ce cas, mariée à l'approche globale des archives telle que proposée par Jean-Yves Rousseau et Carol Couture qui ne voient pas de rupture professionnelle entre la gestion des documents dans un environnement administratif et la conservation de certains de ces documents comme archives historiques. Plusieurs professionnels nord-américains de la gestion de documents considèrent ce procédé comme ayant deux volets séparés: les gestionnaires de documents s'occupent principalement de la valeur administrative et légale des documents récemment créés et les archivistes sélectionnent les documents inactifs qui ne sont plus nécessaires aux administrateurs.

Rousseau et Couture soutiennent que grâce à l'outil de gestion qu'est le calendrier de conservation, les archivistes peuvent être responsables du suivi des documents à travers tous les stades du cycle de vie, de sa création à sa disposition finale. Le sous-titre «*De la création à la conservation*» du livre de Gagnon-Arguin et Vien laisse entrevoir clairement leurs orientations et leurs liens avec Rousseau et Couture, qui sont aussi éditeurs de la collection «Gestion de l'information». Du début à la fin de leur ouvrage, les auteurs font un lien bien défini entre les intérêts de l'archivistique et la typologie des documents.

Les 89 documents institutionnels typiques identifiés dans ce livre sont regroupés sous sept catégories majeures: les documents constitutifs, de réunions, de direction, de ressources humaines et de relations de travail, de communication, comptables, financiers et juridiques. Les documents sélectionnés pour faire partie de ce modèle furent évalués individuellement de façon rigoureuse selon les besoins administratifs pour la création du document, selon les exigences légales pour la création et la gestion et suivant les aspects de l'ar-

chivistique dont l'évaluation pour la conservation. Chaque type de documents fut analysé selon 10 facteurs spécifiques tels que certains critères de base comme l'autorité responsable pour le document et quelques-uns plus élaborés: contexte, contenu et valeur permanente. En d'autres mots, pour chaque cas, ont été soumises les questions suivantes: Pourquoi a-t-on créé le document et dans quels buts; Quelles sont les parties formelles du document et quels seront les critères de conservation?

Cette analyse, document par document, est présentée de manière cohérente. La prose est souvent descriptive et a tendance à être technique. Les lecteurs potentiels de ce livre sont les personnes qui créent de nouveaux documents ou qui cherchent à acquérir une meilleure compréhension des documents déjà existants. Cependant, la force réelle de cet ouvrage est plutôt d'être une référence solide pour une clientèle intéressée aux détails inhérents à la planification et à la création de documents et aux règles de conservation. En fait, les personnes responsables de l'enregistrement des réunions, de comités ou de la préparation d'un calendrier de conservation aurait avantage à consulter ce livre. Ils y trouveraient de précieuses informations utiles à la réalisation de leurs tâches.

Gordon Burr

Graduate School of Library and Information Studies
Université McGill

Bertrand, Anne-Marie. **Les villes et leurs bibliothèques: légitimer et décider 1945-1985.** Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 1999. 324 p. (Collection Bibliothèques)

Dès le début, le lecteur est informé du fait que cet ouvrage est la publication, légèrement allégée et remaniée, de la thèse de doctorat en histoire de Anne-Marie Bertrand. Cette thèse, intitulée *Bibliothèques urbaines: les villes et leurs bibliothèques municipales de la Libération à la fin des années 1980*, fut rédigée sous la direction de Pascal Ory et soutenue à l'université de Versailles-Saint-Quentin le 2 septembre 1998. Cette information est importante puisqu'elle annonce une rigueur intellec-

tuelle et une qualité d'écriture non démenties tout au long de l'ouvrage.

L'étude portant essentiellement sur le phénomène de modernisation de la bibliothèque municipale française est présentée sous trois grands thèmes: «Les établissements» (chapitres 1 à 3), «Les acteurs» (chapitres 4 à 6), et «La construction de la décision municipale» (chapitres 7 à 9) et elle couvre la période de 1945 à 1985.

Dès la Libération, ce qu'il est convenu d'appeler le «retard français», expression qui d'ailleurs «*fera florès jusque dans les années 1980*» (p. 32) suscitera un certain questionnement. À une période de constat, suivent les années immobiles de 1950 à 1960. Ce n'est que dans les années 1960 que le mouvement de modernisation prendra forme. Un à un, les acteurs potentiels s'identifient et s'activent. Entrent alors en jeu, l'administration d'État, les bibliothécaires, et les villes, mais «*tout est à faire*» (p. 85). Comme le mentionne A.-M. Bertrand: «*C'est donc la question de la construction de la décision municipale qui est au cœur de ce travail*» (p. 14). Ainsi les constats étant faits, les acteurs ayant été identifiés, les trois derniers chapitres de l'ouvrage présentent une analyse remarquable du système d'interaction entre les acteurs ainsi que du processus poursuivi, non sans heurt, allant de la prise en compte (phase qualifiée de pédagogique) à la prise en charge (phase où «*il ne suffit plus de convaincre de la nécessité de moderniser la bibliothèque*», mais plutôt «*de convaincre de procéder à cette modernisation*» (p. 257). Le dernier chapitre se termine sur une note signalant la venue de plusieurs changements qui risquent de mettre en péril ce mouvement de modernisation de la bibliothèque municipale française dont la décentralisation dans le domaine culturel en 1986.

Pour quiconque s'intéresse au phénomène de modernisation de la bibliothèque municipale québécoise, la lecture de cet ouvrage est non seulement recommandée, elle est pour ainsi dire obligatoire. Bien que le caractère académique de cet ouvrage en rende parfois la lecture ardue, la similarité de certains processus et des décisions prises correspondent souvent à la situation québécoise et ne peuvent laisser le lecteur indifférent.

En 1959, au Québec comme en France, on créait le ministère des Affaires culturelles. Par contre, les bibliothèques

publiques françaises ne passeront sous la tutelle de ce ministère qu'en 1975. Une autre comparaison intéressante parmi les nombreuses possibles porte sur la création des bibliothèques centrales de prêt. Ainsi, «*dès 1945, des crédits furent accordés pour créer huit bibliothèques centrales de prêt et neuf centres régionaux*» (p. 48). En 1946, les neuf centres régionaux furent supprimés et transformés en bibliothèques centrales de prêt pour un total de 17. À leur création, en 1968, ces bibliothèques desservaient un seuil de 15 000 habitants; augmenté à 20 000 habitants, ce nombre fut ramené à 10 000 en 1985 (p. 49).

En fait, ce sont avec les décennies 1970-1980 que le parallélisme entre la France et le Québec sur le mouvement de modernisation de la bibliothèque municipale devient le plus évident. Par exemple, «*à partir des années 1970, on entre dans une active politique de la pierre*» (p. 99). Quelques années plus tard, en 1979, au Québec, le Plan Vaugeois fait son apparition pour justement investir dans le bâtiment.

Ainsi dans son étude, Anne-Marie Bertrand adopte «*l'équipement comme métaphore de la modernité*» (p. 17). Comme l'auteure le précise: «*Pour mesurer l'intérêt des villes envers leur bibliothèque [...], il nous semble pertinent de nous attacher plus spécifiquement à une décision significative: la décision de construire (aménager, agrandir) un bâtiment de bibliothèque*» (p. 17). Ce choix méthodologique repose, en premier lieu, sur l'importance du bâtiment dans le développement de la bibliothèque. En deuxième lieu, tout comme au Québec au début des années 1980, la politique culturelle française des années 1970 se caractérise par une préférence marquée pour les équipements en ce qui concerne la bibliothèque.

Par contre, une telle décision peut s'avérer lourde de conséquences, et comme le souligne l'auteure: «*La nécessité de construire un outil (un bâtiment) a détourné les débats de la raison d'être de cet outil*» (p. 221). Ici, il convient de mentionner, entre autres le rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques intitulé *Les bibliothèques publiques — une responsabilité à partager*. Publié en 1987, on trouve dans ce rapport un récit qui s'apparente à celui de A.-M. Bertrand. Les deux ouvrages proposent un constat similaire de retard, un processus de modernisation d'abord axé sur le

bâtiment, l'établissement de normes à «*titre indicatif*», c'est-à-dire sans caractère contraignant, et une loi régissant le commerce du livre et donc des acquisitions des bibliothèques. Dans tous ces différents domaines, ainsi que dans bien d'autres, le discours, les revendications et les plaidoiries sont de même nature.

Notre dernier exemple portera sur la loi des bibliothèques publiques. Alors qu'en France, pendant plusieurs décennies (1945-1985), on revendiquera une loi sur les bibliothèques publiques, au Québec, on presse le gouvernement de réviser une loi désuète et inopérante. En 1985, date où se termine l'étude de madame Bertrand, la France ne possède toujours pas de loi sur les bibliothèques publiques. Au Québec, en 1992, on remplace une loi inopérante par quelques paragraphes au sein d'une loi visant à rajeunir un ministère voué à la culture.

En conclusion, nous nous devons de réitérer la nécessité de prendre connaissance de cet ouvrage pour quiconque s'intéresse aux bibliothèques publiques du Québec. Même si au point de départ, les deux contextes sont fort différents — la France de 1945 ne ressemblant guère au Québec de la décennie 1940 — l'analyse qu'en fait Anne-Marie Bertrand, à partir des années 1960, mais surtout 1970, à maints égards, nous rappelle notre propre cheminement. La lecture du présent ouvrage nous permet de mieux comprendre l'histoire de nos villes et de leurs bibliothèques et nous apporte de nombreuses pistes de réflexion.

Diane Mittermeyer

Graduate School of Library and Information Studies
McGill University

L'action culturelle en bibliothèque.

Sous la direction de Viviane Cavannes et Martine Poulain. Paris: Cercle de la Librairie. 1998. 214 pages.

L'animation est ce qui distingue une bibliothèque publique d'un simple entrepôt de livres et de documents divers. Il s'agit non pas d'une activité parmi d'autres, mais de «l'activité» jouant un rôle crucial qui fera de la bibliothèque un lieu vivant et convivial où l'usager se sentira interpellé et cherchera à vivre de nouvelles expé-